

Fiche d'inscription pour la classe – Second degré

1. Remplir **1 fiche par classe concernée**, le plus précisément possible.

Joindre à ce bulletin les grandes lignes de vos prévisions concernant ce travail, vos attentes particulières.

2. Envoyer le tout, par courrier dans une seule enveloppe ou par mail, à la Semaine de la Poésie, pour le 18 octobre 2022.

Si plusieurs inscriptions sont sollicitées sur votre établissement, concertez- vous avec vos collègues pour coordonner les plannings sur une même demi-journée ou une journée.

Nom établissement	
adresse	
Tél. établissement	
E-mail établissement	
Nom Chef d'établissement	
Nom de la personne référente/coordinatrice des rencontres	
Tél. personne référente	
E-mail personne référente	
E-mail CDI	

Nom enseignant	Niveau classe

L'établissement a-t-il déjà reçu un poète ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Les années précédentes, l'établissement a-t-il fait une demande à laquelle nous n'avons pas pu répondre ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Votre établissement a-t-il obtenu une aide financière de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) du Rectorat pour l'accueil d'un poète dans le cadre de La Semaine de la poésie de mars 2023 ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Votre établissement a-t-il obtenu une aide financière du Conseil Régional pour l'accueil d'un poète dans le cadre de La Semaine de la poésie de mars 2023 ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Votre établissement appartient-il à une zone politique de la Ville (REP, REP+). Merci de nous indiquer le nom de la zone :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Dans la grille ci-dessous, indiquez-nous les plages horaires qui correspondent à vos disponibilités avec la classe concernée. Si les horaires indiqués ne correspondent pas aux horaires de votre établissement, modifiez-les.

(Plus vos possibilités sont réduites, plus l'attribution du poète sera difficile.) Le temps de rencontre par classe est d'1 heure maximum.

Complétez l'horaire et inscrivez le niveau et numéro de la classe pour les créneaux possibles.

Nom de l'établissement :

horaires	lun 20 mars	mar 21 mars	mer 22 mars	jeu 23 mars	ven 24 mars
8h-9h ou...					
9h-10h ou...					
10h-11h ou...					
11h-12h ou...					
14h-15h ou...					
15h-16h ou...					
16h-17h ou...					
17h-18h					